



Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR AU TITRE DU 3^e PILIER DE L'ACCORD DE BÂLE III

31 décembre 2017

Table des matières

Table des matières.....	2
TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D’APPLICATION.....	3
TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	6
TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES.....	9
TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L’APPROCHE STANDARD.....	12
TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES NI	12
TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT	12
TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS	12
TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L’APPROCHE STANDARD	13
TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUES DE MARCHÉ.....	14
TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL	14
TABLEAU 13 – LES ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	14
TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D’INTÉRÊT.....	15
RISQUE DE LIQUIDITÉ	16
RISQUE DE CHANGE	16
RÉMUNÉRATION.....	17

TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document renferme les informations à fournir concernant la Banque le Choix du Président (la « Banque PC » ou la « Banque ») exigées au titre du 3^e pilier de l'Accord de Bâle III. Ces informations sont communiquées afin de répondre aux obligations d'information définies dans le cadre du 3^e pilier du BSIF publiées en novembre 2007 et de satisfaire le préavis du BSIF au titre des exigences du 3^e pilier de Bâle III publié en juillet 2013. L'Accord de Bâle III, publié en juin 2011, témoigne des efforts soutenus du Comité de Bâle visant à améliorer le dispositif de régulation du secteur bancaire. Ce document s'appuie sur le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II)*. L'Accord de Bâle III repose sur 3 piliers :

- 1^{er} pilier : Exigences minimales de fonds propres
- 2^e pilier : Procédure de surveillance prudentielle
- 3^e pilier : Discipline de marché

Le 3^e pilier apporte un complément au 1^{er} et au 2^e pilier en déterminant les informations qui doivent être fournies pour permettre aux participants du marché d'apprécier les principaux éléments d'information relatifs au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux procédures d'évaluation des risques et, de ce fait, de déterminer si les fonds propres de la Banque PC sont adéquats.

Le BSIF exige que toutes les institutions appliquent le cadre de Bâle III et se conforment aux nouvelles obligations d'information en matière de composition des fonds propres. Le présent document traite de la structure des fonds propres ainsi que du calcul des exigences en matière d'adéquation des fonds propres selon les Directives de Bâle III, à la fois selon la méthode dite « tout compris » (c.-à-d. compte tenu de tous les ajustements qui seront requis au terme de la période de transition pour l'application des déductions qui prend fin le 1^{er} janvier 2019) et selon la méthode dite « transitoire » (c.-à-d. selon les dispositions transitoires en vigueur avant le 1^{er} janvier 2019), conformément aux exigences du BSIF.

Le présent rapport est non audité, et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le rapport est disponible en ligne au <http://investors.loblaw.ca/French/investisseurs/rapports-financiers/default.aspx> et au <https://www.pcfincial.ca/french/legal-information/legal>.

Présentation de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* (Canada) et une filiale détenue entièrement par Les Compagnies Loblaw limitée (« LCL »). En partenariat avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous la bannière des Services financiers le Choix du Président^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Le 16 août 2017, la Banque PC a conclu une entente en vue de mettre fin à ses relations avec une autre institution financière visant ses activités bancaires de base. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit

La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001, et elle offre actuellement la carte MasterCard Services financiers le Choix du Président (« MasterCard PC ») partout au Canada. Le programme MasterCard PC contient certaines caractéristiques selon lesquelles les cartes de crédit ne comportent aucuns frais annuels et les détenteurs bénéficient d'un programme de récompenses concurrentiel qui leur permet d'accumuler et d'échanger des points PC contre des produits d'épicerie gratuits aux supermarchés de LCL. Les créances sur cartes de crédit et le financement connexe sont inscrits au bilan de la Banque PC.

Services bancaires de base

La Banque PC a démarré ses activités bancaires de base en 1998 par l'entremise d'un partenariat stratégique conclu avec une importante banque à charte canadienne (le « partenaire stratégique »). Sous la bannière des Services financiers le Choix du Président, la Banque PC offre des produits bancaires de détail en ligne et aux comptoirs bancaires exploités par le partenaire stratégique dans les magasins de LCL. Tous les dépôts, placements et produits de financement émis par les Services financiers le Choix du Président sont inscrits au bilan du partenaire stratégique. La Banque PC perçoit des produits aux termes de ce partenariat. Au troisième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu une entente en vue de mettre fin à ses relations avec le partenaire stratégique.

CPG

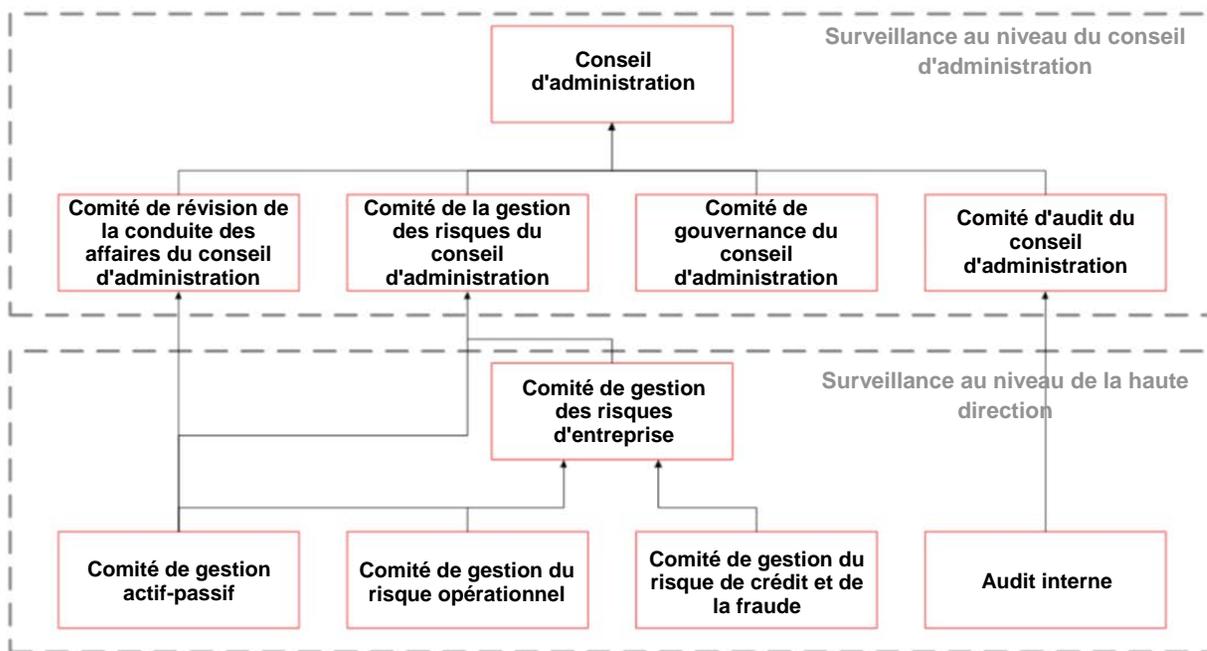
En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (les « CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). La Banque PC émet des CPG détenus à titre de prête-nom par l'intermédiaire de plusieurs courtiers au Canada.

Gouvernance

La Banque maintient une structure de gouvernance rigoureuse, qui prend la forme suivante :

- Surveillance par le conseil d'administration
 - Comité de gestion des risques
 - Comité d'audit
 - Comité de révision de la conduite des affaires
 - Comité de gouvernance
- Surveillance par la haute direction au moyen des organes suivants :
 - **Comité de gestion des risques d'entreprise (le « CGRE »)** – Ce comité a pour responsabilité de repérer, de définir, d'apprécier, de gérer, de contrôler, de mesurer, de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de faire rapport à leur sujet.
 - **Comité de gestion actif-passif (le « CGAP »)** – Aide le Comité de gestion des risques du conseil d'administration à :
 - surveiller les activités de gestion des risques de la Banque PC en offrant une orientation stratégique en matière de gestion du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt, du risque de placement et d'autres aspects de la gestion actif-passif;
 - s'assurer que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et appropriés compte tenu de son orientation stratégique et de ses plans commerciaux, de son profil de risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des simulations de crise;
 - évaluer de façon proactive la dynamique des composantes du bilan, compte tenu des données et des prévisions économiques, du statut juridique de la Banque PC, de l'évolution des marchés, des prises de position en comptabilité, et autres.
 - **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (le « CGRCF »)** – A pour responsabilités principales de :
 - fournir une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment les stratégies, les politiques et les procédures y afférentes;
 - s'assurer que les prévisions en matière de risque de crédit et de risque de fraude sont appropriées, compte tenu de l'orientation stratégique de la Banque PC, de son profil de risque et de seuil de tolérance au risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des simulations de crise;
 - fournir des directives sur les méthodes visant à repérer, à définir, à apprécier, à gérer le risque de crédit et le risque de fraude et à faire rapport à leur sujet, et ce, de façon continue.

- **Comité de gestion du risque opérationnel (le « CGRO »)** – Est responsable de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle en ce qui a trait à l'incidence des risques auxquels la Banque PC est exposée en raison de ses activités opérationnelles. Ses responsabilités principales comprennent ce qui suit :
 - s'assurer que la Banque PC respecte les mandats, les politiques et les procédures d'ordre opérationnel ainsi que la législation en vigueur;
 - surveiller le degré de tolérance au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, le contrôle interne, l'impartition, les médias sociaux et la gestion des risques juridique et réglementaire;
 - surveiller le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes;
 - surveiller d'autres risques opérationnels.
 - **Audit interne (« AI »)** – Aide la direction à atteindre ses objectifs en proposant une approche systématique, objective et rigoureuse permettant d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de la Banque PC en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
- Diagramme de la structure de gouvernance



TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES**INFORMATIONS QUALITATIVES****Gestion des risques de la Banque PC**

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- la Banque PC gère son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée;
- la Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et le risque du marché lié à son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité est minime;
- le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé à l'aide de la méthode des indicateurs de base.

La Banque PC a mis en œuvre un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») afin de cerner et d'évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et de s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et appropriés. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs au 1^{er} et au 2^e pilier sont appropriés compte tenu de son modèle de gestion, des risques inhérents, des contrôles internes et des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC ont permis de conclure qu'elle jouit d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- **Proportionnalité** : Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'envergure des activités de la Banque.
- **Évaluation prospective** : Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte non seulement des risques existants, mais aussi des nouveaux risques et des stratégies commerciales futures.
- **Processus continu** : Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et statique, mais plutôt un exercice dynamique et continu visant à s'assurer que la Banque possède des systèmes fiables de gestion du risque et dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques en tout temps.
- **Évolution constante** : Le PIEAFP est constamment revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC.
- **Essai pratique** : La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion du risque de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le CGRE évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte sa tolérance au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Capitaux propres ordinaires – fonds propres de catégorie 1 bruts

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des éléments suivants, qui constituent les capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 bruts de la Banque PC :

- Actions ordinaires
- Résultats non distribués
- Surplus d'apport
- Cumul des autres éléments du résultat global

La Banque est une filiale entièrement détenue par Les Compagnies Loblaw limitée. La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2017, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation. Au quatrième trimestre de 2017, la Banque a déclaré et versé un dividende de 100 millions de dollars à sa société mère, Loblaw's inc., filiale entièrement détenue par LCL.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). En 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace l'International Accounting Standards 39, *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la

dépréciation et un nouveau modèle de comptabilité de couverture général. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Au 1^{er} janvier 2018, la modification du modèle de dépréciation aux termes de l'IFRS 9 devrait entraîner une augmentation du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit de la Banque, une diminution des résultats non distribués, une diminution du ratio des fonds propres et une baisse du ratio de levier.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

		31 décembre 2017	
		Méthode dite « tout compris »	Méthode dite « transitoire »
Total des fonds propres			
1	Actions ordinaires et assimilées éligibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	45 382	
2	Résultats non distribués	823 411	
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	1 704	
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	870 497	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	(45 754)	
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	824 743	833 553
44	Autres éléments de T1 (AT1)	–	
45	Fonds propres de base (T1 = CET1 + AT1)	824 743	833 553
58	Fonds propres complémentaires (T2)	–	
59	Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)	824 743	833 553
Calcul des actifs pondérés des risques (approche standard)			
60	Total des actifs pondérés des risques	3 465 597	3 474 325
Ratio des fonds propres			
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en % des actifs pondérés des risques)	23,80 %	23,99 %
62	T1 (en % des actifs pondérés des risques)	23,80 %	23,99 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)	23,80 %	23,99 %
Cible du BSIF selon la méthode dite « tout compris »			
69	Ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1, selon la méthode dite « tout compris »	7,0 %	
70	Ratio cible de capital de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris »	8,5 %	
71	Ratio cible du capital total selon la méthode dite « tout compris »	10,5 %	

Présentation d'informations sur le ratio de levier au 31 décembre 2017

Expositions au bilan

1	Postes au bilan [à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés]	3 502 342
2	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de base selon la méthode dite « tout compris » de Bâle III)	(45 754)
3	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT)	3 456 588

Expositions sur dérivés

4	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation des liquidités admissibles)	125
5	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	301
11	Total des expositions sur dérivés	426

Autres expositions hors bilan

17	Expositions hors bilan au montant notionnel brut	9 856 831
18	(Ajustements pour conversion aux montants en équivalent-crédit)	(8 871 148)
19	Postes hors bilan	985 683

Fonds propres et expositions totales

20	Fonds propres de base	824 743
21	Total des expositions	4 442 697

Ratio de levier

22	Ratio de levier selon Bâle III	18,56
----	---------------------------------------	--------------

TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES**INFORMATIONS QUALITATIVES**

Le risque de crédit lié au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque PC représente le risque que celle-ci subisse une perte financière par suite de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, d'honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

La Banque PC est exposée au risque de crédit en raison :

- des stratégies en matière d'acquisition visant à accorder du crédit à de nouveaux clients;
- des stratégies en matière de gestion des comptes visant à accorder du crédit additionnel à des clients existants.

La Banque PC agit comme un prêteur non garanti et a pour objectif de gérer un portefeuille de créances en respectant le degré de tolérance au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le service de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes (le « SGRCPF ») est chargé de gérer le portefeuille et de veiller à ce que les paramètres en matière de concentration et de risque respectent les seuils prévus de tolérance au risque. Pour ce faire, le SGRCPF doit élaborer des politiques efficaces d'octroi de crédit, de gestion du portefeuille, de recouvrement et de détection des fraudes, ainsi que des procédures destinées à contrôler la nature, les caractéristiques, la diversité et la qualité du portefeuille de cartes de crédit.

Le SGRCPF doit mesurer efficacement les principaux indicateurs de risque et faire rapport à leur sujet au personnel du service ainsi qu'au personnel externe et interne de surveillance. Outre les activités régulières d'audit et les activités de surveillance réglementaires, le conseil a mis sur pied le Comité de gestion du risque de crédit et de la prévention des fraudes (le « CGRCPF »), qui est chargé d'apprécier, de passer en revue et de surveiller les risques en matière de crédit et de fraude auxquels est exposée la Banque. Ces fonctions comprennent la surveillance des activités jugées importantes liées aux principaux indicateurs, aux changements de stratégies, à la validation des modèles et à la gestion du changement des politiques et procédures. Le comité rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration au moyen de son rapport ainsi que de celui du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique concernant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts en défaut du portefeuille de prêts de la Banque PC lorsque survient un événement générateur de pertes. La Banque PC établit le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit selon l'approche de la provision collective. Un prêt est objectivement considéré comme étant en défaut lorsque le titulaire de carte déclare faillite, qu'il est en défaut de paiement ou qu'il cesse de s'acquitter de son obligation de remboursement du prêt. Les principaux paramètres de rendement de portefeuille, comme les taux de radiation mensuels en pourcentage de la moyenne des créances et les taux de défaillance, ainsi que les données macroéconomiques clés, servent à déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est adéquat. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le vice-président principal, Risque de crédit et le chef des finances avant d'être recommandé au conseil d'administration aux fins d'approbation finale.

Aux fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont évalués au coût amorti, lequel tient compte d'une réduction de valeur pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les tableaux qui suivent présentent une analyse quantitative du portefeuille global de créances sur cartes de crédit de la Banque PC par solde de compte, limite de crédit, retard de paiement et répartition géographique.

	Total des comptes au 31 décembre 2017			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Soldes de compte				
Solde créditeur	182 047	4,38 %	(23 014 651) \$	-0,74 %
Aucun solde	2 324 778	55,98 %	– \$	0,00 %
De 500,00 \$ ou moins	545 046	13,13 %	113 648 918 \$	3,64 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	286 599	6,90 %	213 270 889 \$	6,83 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	475 349	11,45 %	865 107 482 \$	27,69 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	176 231	4,24 %	683 547 439 \$	21,88 %
De 5 000,01 \$ à 10 000,00 \$	137 089	3,31 %	937 316 919 \$	30,01 %
De plus de 10 000,00 \$	25 493	0,61 %	334 064 841 \$	10,69 %
Total	4 152 632	100,00 %	3 123 941 837 \$	100,00 %

	Total des comptes au 31 décembre 2017			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Limites de crédit				
De 500 \$ ou moins	289 785	6,98 %	12 991 982 \$	0,42 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	481 267	11,59 %	80 163 614 \$	2,57 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	900 635	21,69 %	382 195 066 \$	12,23 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	689 970	16,62 %	462 917 490 \$	14,82 %
De 5 000,01 \$ à 10 000,00 \$	1 007 714	24,26 %	1 085 771 344 \$	34,75 %
De plus de 10 000,00 \$	783 261	18,86 %	1 099 902 341 \$	35,21 %
Total	4 152 632	100,00 %	3 123 941 837 \$	100,00 %

	Total des comptes au 31 décembre 2017			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Jours en souffrance				
Comptes en règle ¹⁾	4 055 661	97,66 %	2 927 688 124 \$	93,72 %
De 1 jour à 29 jours	63 645	1,53 %	130 713 496 \$	4,18 %
De 30 jours à 59 jours	13 991	0,34 %	25 681 799 \$	0,82 %
De 60 jours à 89 jours	6 668	0,16 %	12 825 731 \$	0,41 %
90 jours et plus	12 667	0,31 %	27 032 687 \$	0,87 %
Total	4 152 632	100,00 %	3 123 941 837 \$	100,00 %

Note 1 : La catégorie « Comptes en règle » englobe les comptes affichant un solde nul, un solde créditeur ou un transfert.

	Total des comptes au 31 décembre 2017			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en \$)	En pourcentage du total des créances
Provinces				
Alberta	530 778	12,78 %	415 965 697 \$	13,32 %
Colombie-Britannique	604 478	14,56 %	418 859 934 \$	13,41 %
Manitoba	186 661	4,50 %	162 065 814 \$	5,19 %
Nouveau-Brunswick	60 942	1,47 %	47 027 501 \$	1,51 %
Terre-Neuve-et-Labrador	24 506	0,59 %	17 906 397 \$	0,57 %
Nouvelle-Écosse	109 538	2,64 %	87 659 720 \$	2,81 %
Territoires du Nord-Ouest	2 154	0,05 %	1 867 980 \$	0,06 %
Nunavut	378	0,01 %	211 431 \$	0,01 %
Ontario	2 121 411	51,07 %	1 670 649 996 \$	53,46 %
Île-du-Prince-Édouard	14 453	0,35 %	11 636 177 \$	0,37 %
Québec	381 854	9,20 %	195 504 248 \$	6,26 %
Saskatchewan	106 885	2,57 %	89 901 172 \$	2,88 %
Yukon	4 558	0,11 %	4 055 959 \$	0,13 %
Autres	4 036	0,10 %	629 811 \$	0,02 %
Total	4 152 632	100,00 %	3 123 941 837 \$	100,00 %

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit pour la période de douze mois close le 31 décembre 2017 :

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit à l'ouverture de l'exercice	52 361 \$
Provision pour pertes sur cartes de crédit	104 470
Recouvrements	21 810
Sorties	(131 207)
Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit au 31 décembre 2017	47 434 \$

TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

La Banque PC investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement et des dépôts en trésorerie auprès d'institutions financières réglementées (se reporter aux détails figurant dans le tableau 8).

TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES NI

La Banque PC gère le risque de crédit selon l'approche standard et, par conséquent, aucun de ses portefeuilles n'est visé par l'approche NI.

TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les prêts de la Banque PC se composent exclusivement de prêts sur cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas garantis. La Banque investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement et des dépôts en trésorerie auprès d'institutions financières réglementées. La Banque PC s'expose à un risque de crédit négligeable en ce qui concerne son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité.

TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS

La Banque PC n'est pas exposée à un risque de contrepartie important se rapportant aux garants financiers, aux banques d'investissement ou à d'autres contreparties sur dérivés. La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats de change à terme afin de couvrir son exposition à certains montants à payer libellés en dollars américains. Au deuxième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu d'autres contrats de change à terme en dollars américains, ceux-ci venant à échéance à diverses dates jusqu'en décembre 2018.

Au cours de 2016, la Banque PC a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, qui viennent à échéance en août 2017 et en février 2018, respectivement. Au deuxième trimestre de 2017, la Banque PC a conclu des accords à terme sur obligations, qui viennent à échéance en octobre 2017, visant à couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant les émissions futures de titres de créance. Au quatrième trimestre de 2017, les accords à terme sur obligations ont été réglés par suite de l'émission des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2017-1 d'Eagle.

Le risque de contrepartie lié aux contrats dérivés est présenté dans le tableau ci-dessous.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

	31 décembre 2017	
	Montant	Pondération
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	84 481 \$	20 %
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	2 082 \$	50 %
Titres émis ou garantis par le gouvernement	199 873 \$	0 %
Expositions sur dérivés	426 \$	20 %

TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque lié à la titrisation s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates aux fins de financement et le risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans ses propres titres adossés à des actifs et ne fournit pas de concours de trésorerie à des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend les deux grands volets suivants :

- Billets à terme émis par Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle »). En 2013, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2013-1 d'un montant de 400 millions de dollars, échéant le 17 octobre 2018, et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,91 %. En septembre 2015, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2015-1 d'un montant de 250 millions de dollars, échéant le 17 septembre 2020, et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,23 %. En octobre 2017, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2017-1 d'un montant de 250 millions de dollars, échéant le 17 octobre 2022 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,71 %.
- Les ententes conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes relativement au papier commercial adossé à des actifs émis à des taux variables viennent à échéance d'ici 2019.
- En 2017, la Banque PC a comptabilisé une baisse de 25 millions de dollars des participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiducies de titrisation indépendantes. Après le quatrième trimestre de 2017, plus précisément le 17 janvier 2018, la Banque PC a réduit de 100 millions de dollars les participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiducies de titrisation indépendantes. Le 20 février 2018, la Banque PC a réduit de 50 millions de dollars les participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle – Notations

	Au 31 décembre 2017		
	DBRS	Fitch	Moody's
Billets de catégorie A de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)	Aaa (sf)
Billets de catégorie B de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)	Aa2 (sf)
Billets de catégorie C de série 2013-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)	A1 (sf)
Billets de catégorie A de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)	s. o.
Billets de catégorie B de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)	s. o.
Billets de catégorie C de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)	s. o.
Billets de catégorie A de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)	s. o.
Billets de catégorie B de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)	s. o.
Billets de catégorie C de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)	s. o.

ANALYSE QUANTITATIVE

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre 2017

Créances sur cartes de crédit, déduction faite de la correction de valeur	3 083 \$
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	900 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	640 \$

TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUES DE MARCHÉ

La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et le risque du marché lié à son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité est minime.

TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque PC emploie la méthode des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel.

TABLEAU 13 – LES ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

La Banque PC ne détient aucun portefeuille bancaire ou portefeuille de capitaux propres et n'est donc pas exposée au risque lié aux capitaux propres.

TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**INFORMATIONS QUALITATIVES**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes :

- La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
 - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt;
 - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés de tolérance au risque approuvés.
- Il incombe à la direction de surveiller, de gérer les risques de taux d'intérêt et d'en faire rapport conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le comité GAP se réunit mensuellement pour examiner le coût des fonds par canal, le plan de financement, la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille, ainsi que la sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le comité GAP présente son rapport au comité de gestion des risques du conseil. Une fois par année, le comité de gestion des risques du conseil approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Banque PC peut conclure, à l'occasion, des contrats dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt.

ANALYSE QUANTITATIVE

Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- Une proportion adéquate d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux d'intérêt. La proportion acceptable d'instruments à taux fixe se situe en dessous de 40 %.
- Au 31 décembre 2017, la proportion d'instruments à taux variable détenus par la Banque PC s'établissait à 12,9 %.

Sensibilité des produits d'intérêts nets

(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits d'intérêts nets des 12 mois suivants ne doit pas dépasser 6,0 %.
- Au 31 décembre 2017, le ratio de sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC était de 4,4 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande

(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne doit pas dépasser 8 %.
- Au 31 décembre 2017, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de 1,9 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance et de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que court la Banque de subir des pertes si elle ne détenait pas de liquidité suffisante pour surmonter une crise éventuelle.

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité* (« Liquidity Adequacy Requirements » ou « LAR »), laquelle établit deux normes minimales fondées sur le cadre de Bâle III, à savoir le ratio de liquidité à court terme (« RLC »), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015, et le ratio de liquidité à long terme (« RLL »), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Banque est tenue de respecter un plafond en ce qui a trait au RLC à compter de janvier 2015. En 2017, la Banque PC respectait les exigences à l'égard du RLC.

La Banque PC détient des actifs liquides sous forme de soldes de comptes tenus auprès de banques et de titres de haute qualité suffisants pour satisfaire aux exigences de la réglementation et répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs d'alerte précoce. Au 31 décembre 2017, les actifs liquides se chiffraient à 286 millions de dollars.

La Banque PC respecte un cadre exhaustif relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- Des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- Des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources et des échéances du financement;
- La tenue régulière de simulations de crise et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- La garantie que les activités de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.

RISQUE DE CHANGE

La Banque PC est exposée à un risque de change négligeable puisqu'elle détient peu d'actifs en devises. La Banque PC peut conclure, à l'occasion, des contrats dérivés afin de gérer le risque de change lié aux charges payées à ses fournisseurs américains. Il y a lieu de se reporter au tableau 8 pour obtenir de plus amples renseignements.

RÉMUNÉRATION

ANALYSE QUALITATIVE

Ensemble des éléments composant la rémunération

La grille du programme de rémunération de la Banque PC à l'intention des cadres dirigeants comprend le salaire de base, les incitatifs à court terme en espèces et un régime incitatif à long terme. Le salaire de base tient compte des éléments suivants pour chaque cadre dirigeant : a) le niveau de responsabilité, b) la compétence et l'expérience, c) la valeur du marché du poste et d) le rendement d'ensemble, tant individuellement qu'au sein de l'unité fonctionnelle. Les rôles sont évalués en fonction du marché, de comparateurs internes et de comparateurs externes. La révision du salaire de base a lieu une fois par année ou selon une fréquence dictée par la conjoncture du marché.

Régime incitatif à court terme

Le régime incitatif à court terme (le « RICT ») de la Banque PC a pour but d'inciter les cadres dirigeants à atteindre les objectifs financiers et commerciaux annuels de la société. Le rendement de chaque personne est évalué au cours de chaque exercice en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers et de performance précis qui varient d'un exercice à l'autre. Le RICT repose sur l'évaluation du rendement à l'aide de diverses mesures de rendement ayant pour but de centrer l'attention des dirigeants et des collègues sur les moteurs clés de l'entreprise et sur la création de valeur tant à court qu'à long terme.

Le RICT est un programme autofinancé qui prévoit des droits à paiement à condition que les seuils financiers minimaux fixés soient atteints. Les cibles d'attribution de primes à court terme sont établies en fonction de facteurs précis, dont la complexité, la portée et l'incidence d'un rôle au cours d'une période de 12 mois. Tous les collègues qui y participent se voient attribuer un incitatif en espèces à court terme cible, exprimé selon un pourcentage du salaire de base déterminé en fonction du poste et de l'échelon occupés au sein de l'organisation. Bien qu'il n'y ait pas de fourchette de paiements minimale, les cibles du RICT se situent dans une fourchette de 40 % à 100 % dans le cas des cadres dirigeants.

Régime incitatif à long terme

Le régime incitatif à long terme (le « RILT ») fondé sur des actions de Les Compagnies Loblaw limitée (« LCL ») a pour but de motiver les cadres dirigeants et d'accroître la valeur actionnariale. Les dirigeants de la Banque PC participent au RILT de LCL qui prévoit l'attribution d'incitatifs à long terme sous forme d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI ») et d'unités d'actions au rendement (les « UAR ») de LCL. La valeur des options sur actions et des UATI est directement liée à la variation de la valeur des actions ordinaires de LCL. En général, les dirigeants sont admissibles annuellement aux attributions du RILT. Le montant de l'attribution annuelle de primes auquel a droit un dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale au titre du RILT du dirigeant. Les UAR constituent une forme de rémunération à long terme à risque destinée à motiver les dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux. Le nombre cible d'UAR attribuées chaque année tient compte de la portée du rôle d'un dirigeant, de son impact sur l'entreprise et des pratiques concurrentielles du marché.

Le régime d'options sur actions ainsi que les régimes d'UATI et d'UAR sont gérés par LCL et administrés par un comité de gouvernance de LCL qui approuve les participants, effectue les attributions d'options et définit les limites, restrictions et conditions régissant toute attribution d'options. Les détails complets concernant les régimes d'options sur actions et les régimes d'UATI et d'UAR de LCL figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw de 2017, qui peut être obtenue au www.sedar.com.

Paielements en vertu du régime incitatif à court terme

	Nombre total de personnes bénéficiaires	Valeur totale
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2016	10	1 697 \$
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2017	10	2 117 \$

Régime d'options sur actions

	Nombre total de personnes bénéficiaires	Juste valeur à la date d'attribution¹	Barème d'acquisition	Calendrier d'acquisition
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2016	10	844 \$	20 % par année	7 ans
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2017	14	956 \$	20 % par année	7 ans

Notes : 1. Représente la valeur totale des options attribuées, établie au moyen du modèle de Black-Scholes.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») et régime d'unités d'actions au rendement (« UAR »)

	Nombre total de personnes bénéficiaires	Juste valeur à la date d'attribution	Date de clôture de la période de rendement
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2016	10	1 688 \$	3 mars 2019
Cadres dirigeants de la Banque PC bénéficiaires en 2017	14	2 282 \$	2 mars 2020

Rémunération des membres du conseil d'administration

	2017	2016
Honoraires et débours des membres du conseil d'administration de la Banque PC	558 \$	559 \$